

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 4 octobre 2023.

<u>Sécheresse</u>: Évolutions des mesures de restriction ou de suspension des prélèvements d'eau directs en rivière ou en nappe souterraine sur le bassin de la Vienne.

## Bassin de la Gartempe:

- Pour les usages d'irrigation agricole, le bassin de la Gartempe et de l'Anglin n'est plus en situation de crise 2 mais passe en situation de crise 1.
- Pour les autres usages, maintien des mesures de crise sur tout le bassin de la Gartempe et de l'Anglin.

Ces nouvelles mesures concernent tous les usages à partir de tous les prélèvements d'eau par pompage dans une rivière, dans un forage, dans un puits, ou dans un plan d'eau connecté.

Les mesures spécifiques pour les prélèvements sur le réseau d'eau potable demeurent en vigueur par arrêté n°356 du 26 juillet 2023.

Le préfet a signé le 3 octobre 2023 un arrêté préfectoral en ce sens. Les dispositions de cet arrêté sont applicables à partir du mercredi 4 octobre 2023 - 8h

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés à l'adresse suivante :

https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire

Vous pouvez également consulter le détail de ces mesures sous Propluvia à l'adresse suivante :

https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/ Vous pouvez également consulter le détail de ces mesures sous Propluvia à l'adresse suivante : https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/

Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



86000 Poitiers